

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

Séance du Conseil Municipal du 02 Juillet 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 26 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 20 Nombre de procurations : 9

Pour : 29 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN
M. Jean-Marc RETY	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Monique ISSAD)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Luc LE LORCH (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)
M. Christophe SAGE (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)

N° 2025-060: Mise à disposition des agents de la Ville auprès du CCAS

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15,

VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT l'accord des intéressés à cette mise à disposition :

Direction	grade	volume horaire mensuel concerné	missions
Finances	attaché	4	administratives
Finances	rédacteur principal 1ère classe	4	administratives
Finances	rédacteur principal 1ère classe	4	administratives
Ressources Humaines	attaché principal	4	administratives
Ressources Humaines	rédacteur principal 2ème classe	8	administratives
Ressources Humaines	adjoint administratif	4	administratives
Solidarité	attaché	51	administratives
Solidarité	adjoint administratif	51	administratives

AUTORISE Madame la Maire à signer la Convention prévoyant la mise à disposition des agents de la Ville de Longvic auprès du CCAS et le remboursement par le CCAS des salaires et charges correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS